

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

9018/87 (Presse 167)

1196th Council meeting

- Agriculture -

Luxembourg, 19 and 20 October 1987

President: Mr Laurits TOERNAES
Minister for Agriculture
of the Kingdom of Denmark

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Laurits TOERNAES Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Walter KITTEL State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Yiannis POTTAKIS Minister for Agriculture

Spain:

Mr Carlos ROMERO HERRERA Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

France:

Mr François GUILLAUME Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Michael O'KENNEDY Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH

Minister for Agriculture and
Viticulture

Mr René STEICHEN

State Secretary,
Ministry of Agriculture and
Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal:

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Arlindo CUNHA

State Secretary for Agricultural
Development

United Kingdom:

Mr John McGREGOR

Minister for Agriculture

o

o

o

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESEN

Vice-President

CONCILIATION MEETING WITH THE EUROPEAN PARLIAMENT

A conciliation meeting between the Council and a European Parliament delegation, in which the Commission participated, was held on 19 October 1987 in connection with the Regulation introducing special rules for the financing of the common agricultural policy.

The European Parliament delegation was led by Mr ALBER, Vice-President of the European Parliament, and consisted of Mr COT, Chairman of the Committee on Budgets; Mr PASTY, First Deputy Chairman of the Committee on Budgets; Sir James SCOTT-HOPKINS, Second Deputy Chairman of the Committee on Budgets; Mr CORNELISSEN, Third Deputy Chairman of the Committee on Budgets; Mrs SCRIVENER, Rapporteur of the Committee on Budgets; Mr AIGNER, Chairman of the Committee on Budgetary Control; Mr TOMLINSON, Member of the Committee on Budgetary Control; Mr FRUH, First Deputy Chairman of the Committee on Agriculture and Mr WOLTJER, Member of the Committee on Agriculture.

The following joint declaration was adopted at the close of the conciliation meeting:

"In order to ensure the financing of agricultural expenditure in 1987, the two arms of the budgetary authority consider it important to achieve a political agreement on this provisional Regulation.

The Council and the Commission confirm their intention that a decision on a permanent and detailed solution will be taken in the context of the decisions on the future financing of the Community and before 31 October 1988, taking into account the need for improving budget management including control of expenditure.

Without prejudice to a definitive arrangement, the 1988 budget and those for following years shall be established in such a way that they do not have to bear the burden of more than twelve months' expenditure".

FINANCING OF THE COMMON AGRICULTURAL POLICY

Following the conciliation meeting with the European Parliament on 19 October 1987, the Council formally adopted, by a qualified majority, the Regulation introducing special rules for the financing of the common agricultural policy, on which a common position had been evolved at the Agricultural Council meeting on 13 July 1987 (see Press Release No 7697/87 (Presse 124)) and confirmed at the meeting of the Agricultural Council on 22 September 1987.

In brief, this involves introducing a transitional arrangement enabling the Community to honour its commitments regarding the common organization of agricultural markets to enable them to pursue their objectives, even in a situation where the appropriations available for the EAGGF-Guarantee Section were exhausted. The Regulation enables the continuity of payments to be secured pending the adoption of a definitive system in conjunction with the decisions regarding the future financing of the Community.

IMPLEMENTATION OF AGRICULTURAL STABILIZERS

On the basis of a report from the High-Level Working Party of Directors-General for Agriculture, the Council discussed in depth, by product sector, the Commission proposals for the introduction of agricultural stabilizers in the various common organizations of the markets.

The aim of these proposals is to introduce into the various common organizations of the markets maximum guaranteed quantities, beyond which the application of penalties would be triggered.

At the close of its discussions and having regard to the urgency of submitting its conclusions on the matter in the framework of preparations for the European Council in Copenhagen, the Council instructed the High-Level Working Party to discuss the question further and in greater detail on the basis of the general approach already evolved and to submit a comprehensive report to it for its meeting on 16 and 17 November 1987.

AIDS TO AGRICULTURAL INCOME

The Council examined the proposals on aids to income and the cessation of farming.

These three proposals, forming an income support package to accompany the current effort to adjust the common agricultural policy, consist in particular of:

- a Community system of income aids for main occupation farms which are affected by market policy adjustments but are potentially viable;
- a framework system for national aids to non-viable farms;
- an early pension scheme.

In view of the complex nature of the subject-matter and the still quite divergent positions of delegations, the Council examined more particularly a number of the fundamental aspects of the question.

At the conclusion of its discussions the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue its proceedings in this connection and to report back to it as soon as possible.

IMPLEMENTATION OF THE PROVISIONS OF THE DIRECTIVE ON HORMONES

The Commission gave the Council a situation report on this matter, which concerns implementation of the Directive banning, as from 1 January 1988, the use of hormones as anabolic agents, following the representations made by the United States.

The Council asked the Commission to continue its talks with the United States with a view to finding appropriate solutions to this question and confirmed its attachment to the principles set out in the Directive.

VOLUNTARY RESTRAINT AGREEMENT ON TRADE IN SHEEPMEAT AND GOATMEAT

The Council adopted the Decision on the conclusion of an Agreement in the form of an exchange of letters between the European Economic Community and the Government of the German Democratic Republic on trade in sheepmeat and goatmeat.

Pursuant to the Agreement the GDR undertakes to limit its exports to the EEC to 2 400 tonnes of live animals per annum (10% customs duties ad valorem).

OLIVE OIL

The Council formally adopted the Regulation fixing the representative market price and the threshold price for olive oil for the 1987/1988 marketing year.

These prices are as follows:

- representative market price : 174,61 ECU/100 kg
- threshold price : 177,15 ECU/100 kg.

The level of consumption aid for that marketing year has accordingly been fixed at 77 ECU/100 kg.

From this aid:

- 1,3% will be withheld to finance professional organizations,
- 8% will be withheld for consumption promotion measures.

FOODSTUFFS

- Flavourings

The Council adopted a common position - under the co-operation procedure with the European Parliament - as regards the Directive establishing a Community legislation framework for flavourings used in foodstuffs and source materials for their production.

The Council also approved the Decision on the establishment by the Commission of an inventory of the source materials and substances used in the preparation of flavourings. It will be adopted definitively at a later stage when the Directive is being adopted.

- Extraction solvents

The Council adopted a common position - under the co-operation procedure with the European Parliament - concerning the Directive aimed at introducing Community rules on extraction solvents used in foodstuffs, in particular by the establishment of positive lists of authorized solvents, either for all uses or subject to certain clearly specified conditions of use.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities Decisions:

- amending Decision 85/355/EEC on the equivalence of field inspections carried out in third countries on seed-producing crops;
- amending Decision 85/356/EEC on the equivalence of seed produced in third countries.

The purpose of these amendments is to extend by one year the period of examination by the Community of the information supplied by certain third countries on seed produced there and to extend the equivalence of field inspections and seed to certain species in the case of Australia and the United States.

The Council then adopted in the official languages of the Communities the Directive amending Directive 74/63/EEC on undesirable substances and products in feedingstuffs. This Directive supplements Community legislation in the area of feedingstuffs with a view to protecting human health in particular. (See Press Release 7019/87 (Presse 104) of June 1987).

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Regulation laying down special measures for imports of olive oil originating in Tunisia. The Regulation, which is a follow-up to two similar Regulations adopted in 1987, permits the importation under special conditions of a quantity of 6 000 tonnes of olive oil from Tunisia for the 1986/1987 marketing year.

The Council further adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 822/87 on the common organization of the market in wine. The aim of the amendment is to extend the benefit of aid granted in the wine sector to the use of concentrated grape musts in feedingstuffs.

In addition, the Council adopted in the official languages of the Communities the Directive amending Directive 81/527/EEC on the development of agriculture in the French overseas departments. The aim of the amendment is to extend for two years the duration of the development measure introduced by the Directive.

Moreover, the Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 1940/81 on an integrated development programme for the Department of Lozère. The aim of the amendment is to extend for two years the duration of the common measure introduced by the Regulation.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 1975/82 on the acceleration of agricultural development in certain regions of Greece. The aim of the amendment is to readjust the various measures by taking account of the real needs and the new situations in the areas concerned in order to attain the objectives of the Regulation in question.

Finally, the Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 1942/81 for the stimulation of agricultural development in the less-favoured areas of Northern Ireland. The amendment permits the development measures already under way in Northern Ireland to be continued.

Fisheries policy

The Council adopted in the official languages of the Communities Decisions:

- on the conclusion of an Agreement in the form of an exchange of letters concerning the provisional application, from 1 June 1987, of the Agreement amending the Agreement between the European Economic Community and the Government of the Democratic Republic of Sao Tome and Principe on fishing off Sao Tome and Principe signed in Brussels on 1 February 1984;
- authorizing the Commission to negotiate fisheries agreements with Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana and Liberia.

The Council also adopted in the official languages of the Communities Regulations:

- establishing an interim autonomous scheme of control in respect of Community vessels operating in the Regulatory Area of the North West Atlantic Fisheries Organization (NAFO);
- on the co-ordination and promotion of research in the fisheries sector;
- adopting Community research and research co-ordination programmes in the fisheries sector for the period 1988-1992.

Bruxelles, le 16 octobre 1987.

NOTE BIO (87) 273 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

433

PREPARATION DU CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Le Conseil débutera lundi 19 octobre à 15h à Luxembourg.

Un des points de l'ordre du jour qui va probablement dominer les travaux de lundi est la proposition transitoire de la Commission concernant le "switch-over", c'est-à-dire le changement des avances vers les remboursements pour les paiements de la Communauté aux Etats membres.

Ce point a déjà fait l'objet de discussions et à ce sujet je vous renvoie à notre note BIO 241 du 21 septembre.

Une décision n'avait pas été prise dans l'attente de l'avis du Parlement européen. Entretemps, le Parlement européen s'est prononcé et a légèrement modifié la proposition dans la mesure où il veut que le règlement en question ne concerne que l'année budgétaire 1987. Toutefois, il dit que les conséquences d'un tel règlement transitoire ne devraient pas avoir d'impact financier sur le budget suivant. Nous pouvons en principe suivre cette approche. Mais pour régler ce problème, une procédure de concertation, demandée par l'Assemblée, doit encore se tenir. Elle se tiendra lundi après-midi à Luxembourg. Et suite à cette procédure, une décision formelle du Conseil est à prévoir qui permettra à la Commission de mettre ce règlement immédiatement en oeuvre.

Quelle est la situation actuelle sur le plan budgétaire ? Nous accusons pour l'instant un déficit total pour 1987 qui dépasse 4 milliards d'Ecus (pour l'agriculture, FEOGA-Garantie). Donc, si nous parvenons à convaincre le Conseil d'adopter formellement ce "switch-over", cela nous donne provisoirement suffisamment d'argent pour pouvoir couvrir le déficit pour 1987. En d'autres termes, le déficit de 4 milliards sera donc couvert par ce changement avances/remboursements. Pour l'année 1987, nous sommes donc en règle.

Le problème pour 1988 reste et vous savez que le Conseil n'a pas encore proposé un projet de budget. Donc, si tout se poursuit normalement, le point de départ pour le Conseil pourrait être de l'ordre de 27 milliards d'Ecus pour le FEOGA-Garantie. Sur la base d'un tel chiffre qui doit encore être confirmé par le Conseil, un déficit pour les dépenses agricoles pour l'année prochaine de l'ordre de 1,7 milliard est déjà à prévoir. Si notre mécanisme de stabilisation dans le secteur des matières grasses n'est pas accepté - ce qui est toujours possible - un déficit supplémentaire de 2 milliards serait encore à prévoir.

Stabilisateurs agricoles

Vous savez que la Commission a soumis un grand paquet de propositions sur les stabilisateurs agricoles dont fait partie le mécanisme de stabilisation pour les matières grasses. La Commission a dit que pour elle, en conformité avec les conclusions du Conseil européen du mois de juin, il est essentiel, vital, que le Conseil parvienne à des conclusions contraignantes pour pouvoir donner une perspective réelle de stabilisation des dépenses agricoles. Il est évident que le problème pour le budget 88, ne peut être réglé d'une façon

convenable aussi longtemps que les instances politiques communautaires ne sont pas en mesure de s'engager suffisamment en ce qui concerne les stabilisateurs agricoles. Tout cela fait donc partie du même jeu et rend ce débat extrêmement important. L'ambition de la Commission est que les travaux du Conseil agricole de la semaine prochaine, du mois de novembre et au niveau Conseil Affaires générales, progressent de telle manière qu'effectivement, au mois de décembre à Copenhague, on puisse s'attendre à des conclusions suffisamment contraignantes.

Sur base des travaux effectués jusqu'ici au niveau des Directeurs généraux, il existe peu de raisons justifiant beaucoup d'optimisme quant à l'issue de ce débat. Jusqu'ici, toutes les délégations, tout en reconnaissant la nécessité de stabilisateurs, éprouvent des difficultés quant aux modalités pour y parvenir. Notamment dans le secteur des céréales qui est un secteur clé, on constate qu'il y a une réticence assez prononcée de la part de plusieurs délégations à suivre la Commission en la matière notamment pour pouvoir réagir en cours de campagne en fonction des récoltes fournies par les Etats membres par le biais d'une modification du prix d'intervention, augmentation de la taxe de coresponsabilité et limitation de la période d'intervention. Notamment le timing envisagé par la Commission pose encore des difficultés. Toutefois, au fur et à mesure que les Directeurs Généraux ont débattu le problème, on constate une certaine ouverture vers notre approche car aucune délégation n'a pu, jusqu'ici, proposer de solution alternative qui puisse assurer le même objectif, c'est-à-dire une stabilisation réelle des dépenses. Donc, la Commission n'a aucune raison de changer sa position qui fait partie d'un ensemble.

Aides au revenu

La Commission a fait l'objet de critiques dans le passé de plusieurs délégations qui disent qu'elle veut avoir une politique de prix plus orientée vers les circonstances du marché mais ignore un peu les revenus. Elle n'accepte pas une telle thèse. Elle a toujours dit qu'effectivement au fur et à mesure que la réforme de la PAC se réalise, il y a plus de raisons de renforcer sa politique socio-structurelle, y compris la nécessité d'aides directes aux revenus. C'est dans ce cadre qu'elle a soumis en avril 3 propositions au Conseil (voir P-21).

Pour le régime communautaire d'aides aux revenus où il existe un co-financement du côté de la Communauté et le taux de participation de la Communauté diffère selon les régions de la Communauté. Il faut constater qu'une telle approche a provoqué jusqu'à présent des réserves de plusieurs délégations. La plupart admettent que le biais "aides au revenu direct" doit jouer un rôle pour pouvoir faire face aux difficultés de revenus agricoles.

Quant au régime communautaire d'encouragement à la cession de l'activité agricole il vise à accompagner d'une façon socialement défendable le processus de l'assainissement et de restructuration déjà en cours en agriculture et encourager ceux qui désirent cesser leur activité à prendre une telle décision. Aider donc financièrement ceux qui veulent cesser de produire. C'est un changement dans la philosophie de la politique agricole assez remarquable. Nous avons bon espoir que des conclusions en la matière pourront être atteintes avant la fin de l'année, non seulement pour la cessation d'activités, mais également en matière d'aides au revenus directs. Je vous rappelle que le Conseil agricole, dans le cadre de ses décisions Prix 87/88, s'est engagé à trancher définitivement en la matière avant la fin de cette année.

A suivre.
G. Anoull.



Luxembourg, le 20 octobre 1987.

Note BIO (87) 273 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

La session a débuté hier après-midi à 15 heures et a été suspendue vers 22h pour reprendre ce matin à 10 heures. Les travaux se poursuivront toute la journée.

MODALITES DE PAIEMENTS AGRICOLES

Une large partie du débat d'hier a été consacrée à la concertation avec une délégation du Parlement européen concernant la proposition de la Commission pour une solution transitoire en matière des paiements aux Etats membres dans le domaine agricole.

Cette proposition vise, en attendant une décision du Conseil sur des nouveaux arrangements définitifs pour le paiement des dépenses, entre autres dans le domaine agricole, le changement des avances en remboursements.

Le Parlement étant en principe d'accord avec cette proposition, il a toutefois demandé une concertation puisqu'il voulait s'assurer que la solution envisagée ne porterait que sur l'année 1987.

Le Conseil et la Commission étant en principe sur la même ligne, un accord commun a été trouvé par le biais d'une déclaration commune stipulant :

"Les deux branches de l'autorité budgétaire considèrent important de parvenir à un accord politique au sujet du présent règlement provisoire, en vue d'assurer le financement des dépenses agricoles pour 1987.

Le Conseil et la Commission confirment leur intention qu'une décision concernant une solution permanente et détaillée sera prise dans le contexte des décisions sur le financement futur de la Communauté, et cela avant le 31 octobre 1988, en prenant en considération la nécessité d'améliorer la gestion du budget y compris le contrôle des dépenses.

Sans préjudice d'un arrangement futur, il sera fait en sorte que les budgets de 1988 et des années à venir n'aient pas à supporter la charge de plus de douze mois de dépenses."

Suite à cette déclaration, le Conseil a formellement adopté la proposition de la Commission étant entendu que la délégation néerlandaise est à considérer comme opposée à cette décision.

Cela signifie donc que le déficit budgétaire pour l'exercice en cours et qui est estimé se situer autour de 4 milliards d'Ecus pour les dépenses agricoles a été "couvert" par la solution transitoire maintenant trouvée, et ceci sans que cette solution puisse avoir un impact sur le budget suivant.

STABILISATEURS AGRICOLES

Le Conseil a entamé un débat sur ce point très important, ceci sur la base d'un rapport du Président du Groupe à haut niveau, qui s'est réuni pendant les dernières semaines à plusieurs reprises à ce sujet.

Les interventions d'hier soir se sont référées notamment au volet céréales et il est apparu clairement que toutes les délégations acceptent la nécessité de l'introduction de certains mécanismes assurant une meilleure maîtrise des dépenses entre autres dans ce secteur.

Toutefois, les points de vues sont encore assez divergents en ce qui concerne les modalités pour y parvenir. M. Andriessen a même fait remarquer qu'il constate un certain recul des Ministres par rapport aux positions prises par leurs Directeurs Généraux dans le Groupe précité.

Nous sommes donc encore assez loin d'une situation permettant de définir des conclusions suffisamment contraignantes et précises pour répondre aux objectifs définis en la matière par le dernier Conseil Européen de Bruxelles.

M. Andriessen a mis en relief qu'il y a tout lieu d'intensifier le débat en soulignant qu'une politique plus rigide sur le plan des marchés ne peut pas être dissociée des autres volets de la réforme PAC, notamment une politique socio-structurelle renforcée, y compris les aides directes aux revenus. Il a également mis l'accent sur la nécessité de chercher des solutions sur le plan international, bien qu'elles ne puissent servir d'alibi pour refuser des adaptations de la PAC sur le plan interne.

En ce qui concerne les spécificités à rencontrer dans le domaine des céréales, plusieurs délégations et notamment F et PB ont estimé que des chiffres pour des quantités garanties devraient être fixés de telle manière qu'ils couvrent plusieurs groupes de produits afin de permettre une certaine flexibilité entre les différentes productions.

D'autre part, les délégations représentant des Etats membres connaissant une production végétale moins développée ont mis l'accent sur la nécessité d'une modulation sur le plan de la rigidité en relation avec l'application des stabilisateurs, afin de pouvoir ainsi tenir compte des problèmes spécifiques qui se posent dans ces pays sur le plan régional et social.

Le débat sera poursuivi au cours de la journée d'aujourd'hui pour couvrir ainsi l'ensemble des propositions de la Commission.

HORMONES

M. Andriessen a fait part des résultats des contacts entamés jusqu'ici avec les Etats-Unis à l'égard de la directive "hormones" interdisant l'utilisation de ces substances pour l'ensemble de la Communauté à partir du 1.1.88. Sans pouvoir indiquer dans quel sens une solution pourrait être trouvée, M. Andriessen a fait part de son espoir qu'une solution soit trouvée vers la fin de ce mois à l'occasion de la rencontre entre M. Yeutter, d'une part et des Membres de la Commission, d'autre part.

Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de trouver des arrangements raisonnables tout en mettant l'accent toutefois sur le fait que chaque solution transitoire éventuelle ne peut pas avoir des conséquences discriminatoires vis-à-vis des producteurs communautaires.

Ce même sujet sera traité ce matin au Conseil "Affaires Générales" dans le contexte du point "Questions Internationales -Préparation de l'Uruguay Round".

Amitiés,
Nico WEGTER.



Bruxelles, le 21 octobre 1987.

NOTE BIO (87) 273 (suite 2 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

La Journée d'hier a été consacrée principalement à deux sujets : la poursuite du débat sur les stabilisateurs agricoles et le dossier "aides directes au revenu".

En ce qui concerne le premier point, les stabilisateurs agricoles, le débat n'a pas apporté d'éléments nouveaux par rapport aux positions déjà connues au niveau des fonctionnaires. Toutes les délégations étant d'accord sur la nécessité d'une meilleure maîtrise des dépenses agricoles, de grandes réticences subsistent en ce qui concerne les modalités pour y parvenir.

Ceci vaut pour les propositions concernant le secteur des céréales, mais également pour d'autres secteurs pour lesquels des instruments spécifiques ont été proposés par la Commission. Vu cette situation, M. Andriessen a fait un plaidoyer pour que les Ministres soient disposés à modérer leur position afin que des conditions soient réunies pour permettre au Conseil européen de Copenhague de définir des conclusions suffisamment contraignantes en la matière. Il a rappelé qu'il ne peut être question d'une solution imminente pour les questions budgétaires (budget 88 et nouveaux instruments financiers) s'il n'existe pas de perspectives réelles pour une meilleure maîtrise des dépenses du FEOGA.

La Présidence s'est entièrement associée à ces conclusions et a fait part de son intention de réouvrir le débat sur ce même sujet lors de la prochaine réunion du Conseil, étant entendu que le Groupe à haut niveau des Directeurs Généraux se réunira entretemps pour assurer une préparation adéquate.

Aides directes au revenu

Malgré que le Conseil s'était déjà engagé au mois de juillet à prendre des décisions définitives sur l'ensemble de ce dossier avant la fin de cette année, il semble à ce moment hautement prématuré de compter sur un tel résultat. En effet, des divergences de vues importantes ont été enregistrées lors du débat d'hier et elles se concentrent notamment sur le premier volet du dossier, soit les aides directes avec un cofinancement communautaire, d'une part, et un encadrement des aides nationales, d'autre part. Les délégations représentant les pays du Nord - pays relativement "riches" - étaient très critiques vis-à-vis de ces propositions car ils craignent une augmentation de la production qui pourraient résulter de telles mesures ainsi que des distorsions de concurrence. Par contre, les pays méditerranéens ont mis l'accent sur la nécessité d'un financement plus substantiel à charge du budget communautaire, raison pour laquelle ils préconisent un "amalgame" entre les deux parties de ces propositions, c'est-à-dire les aides avec une

responsabilité communautaire, d'une part, et des aides à charge des Etats membres, d'autre part. Plusieurs délégations ont également souligné l'importance du caractère complémentaire des mesures proposées aux instruments classiques de soutien aux revenus agricoles, c'est-à-dire la politique de prix et de marché.

En ce qui concerne la proposition incitant les agriculteurs de 55 ans et plus à la cessation des activités, le débat a déjà bien évolué, de sorte que des conclusions définitives pourraient être atteintes bientôt.

Toutefois, M. Andriessen a mis en évidence qu'il ne peut être question de dissocier cette partie de l'ensemble de ce paquet, raison pour laquelle il a fait un appel aux Ministres pour faire évoluer le débat aussi pour les autres volets en suspens.

Le Vice-Président a ajouté que la Commission considère l'ensemble de ces propositions essentielles pour pouvoir réussir le processus de la réforme de la PAC. Il a précisé que l'on risque de mettre en cause la crédibilité de la PAC aux yeux des producteurs si le Conseil n'est pas en mesure de prendre des positions suffisamment solides pour approfondir la politique des revenus, un volet vital pour l'ensemble de la politique agricole commune.

Il a été conclu de revenir sur ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil prévue pour le 16 novembre 1987.

Amitiés,
G. Anoull.

